



L'Echo Blanc-Bourgeois

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATIONS

Site de la Commune : www.mairie-bourgblanc.fr

☎ 02 98 84 58 13 Courriel : mairie@bourg-blanc.fr

Pour toute parution dans l'écho : echo@bourg-blanc.fr

Horaires de la mairie : du lundi au jeudi : 8 H 30 à 12 H & 13 H 30 à 17 H 30, vendredi : 8 H 30 à 12 H & 13 H 30 à 17 H, samedi 9 H à 12 H.

Vie municipale - Buhez ar gomun

Médecin : 15

Sapeurs Pompiers : 18 ou portable 112

Gendarmerie : 17 ou 02 98 40 41 05

Permanences des Élus

• **Bernard GIBERGUES (Maire)**

Jeudi de 14 H à 16 H & le samedi de 9 H 30 à 11 H 30 sur RDV.

• **Stéphane BERGOT (urbanisme & aménagement urbain)**

Jeudi de 14 H à 16 H sur RDV.
stephane.bergot@bourg-blanc.fr

• **Marie-Françoise MITH (associations, culture, tourisme, fleurissement, patrimoine)** : Mardi de 10 H à 12 H sur RDV.
marie.mith@bourg-blanc.fr

• **Claude HABASQUE (bâtiments, travaux, sport)** Vendredi de 16 H à 18 H (sur RDV à partir de 17 H).
claud.habasque@bourg-blanc.fr

• **Sandra LE MESTRE (vie scolaire, finances)** : Jeudi de 14 H à 16 H sur RDV
sandra.le-mestre@bourg-blanc.fr

• **Hervé MARCHADOUR (aménagement rural, réseaux, environnement)** : Samedi de 9 H 30 à 10 H 30 et de 10 H 30 à 11 H 30 sur RDV.
herve.marchadour@bourg-blanc.fr

• **Evelyne PAGE (action sociale, personnes âgées)** : Samedi de 10 H à 12 H sur RDV.
evelyne.page@bourg-blanc.fr

Mémento

• **Pharmacie de garde** ☎ 32 37

• **Cabinets infirmiers :**

QUINTRIC / MASSON ☎ 06 08 91 21 97

PAUBET / DUDEY / TOURNELLEC

☎ 06 45 78 58 25 / 02 98 84 57 17

CAM / HUCHET ☎ 06 84 48 13 91

• **Taxi de l'Iroise :**

☎ 02 98 84 50 63 / 06 80 06 17 00

• **ALSH** ☎ 09 64 44 10 48

• **Halte-garderie "Petit Ours & Compagnie"**

☎ 02 98 84 46 05. halte-petitours@orange.fr

• **Médiathèque** ☎ 02 98 84 54 42

• **Astreinte eau / assainissement CCPA**

☎ 06 08 41 49 75

VŒUX DU MAIRE

Retrouvez les vœux du maire sur le site internet de la commune en page d'accueil, cliquez sur « vœux du Maire » ou sur le compte Facebook de la commune.



TRAVAUX RUE DES ABERS

1ère phase des travaux rue des Abers en vue de son réaménagement : les conditions de circulation seront perturbées jusqu'à la fin du chantier. - La première tranche de travaux impacte la **rue des Abers** qui est barrée de la mairie à la rue du Couvent (qui reste accessible). - Le point Eco du parking Tournellec est supprimé jusqu'à la fin des travaux. - L'arrêt de car près de la mairie est supprimé (ligne 20 entre Brest et Lannilis), possibilité de prendre le car à « la cité ». Pour tout renseignement complémentaire : Stéphane BERGOT, adjoint Urbanisme : stephane.bergot@bourg-blanc.fr ou Hervé MARCHADOUR, adjoint Aménagement rural : herve.marchadour@bourg-blanc.fr

Le site de la mairie et la parution hebdomadaire de l'écho vous tiendront également informés de la situation.

Route de Kerbéoc'h. Du 20 janvier au 5 février, des travaux sur le réseau d'eaux usées auront lieu devant le nouveau lotissement « Le Clos de Kerbéoc'h ». La circulation se fera en alternat par feux tricolores.

Inscription sur la liste électorale. Désormais, l'inscription sur la liste électorale est possible jusqu'à 6 semaines du scrutin. Chaque citoyen, quelle que soit sa commune de domiciliation, pourra s'inscrire directement par internet sur le site service-public.fr ou en mairie. Chacun peut vérifier sa situation électorale directement en ligne sur l'adresse : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>.

Numérotation des habitations. La numérotation des habitations (principalement en campagne) étant finalisée, les personnes concernées peuvent venir récupérer leur plaque en mairie.

Grand Echo. Le bulletin annuel a été distribué dans vos boîtes aux lettres ce week-end. Si vous ne l'avez pas reçu, vous pouvez venir le retirer en mairie.



Prochaine sortie « courses en minibus » le **mercredi 27 janvier** puis tous les mercredis des semaines paires à suivre. Renseignements et inscriptions en mairie.

Médiathèque & Musée breton de la photographie et du cinéma municipaux. Horaires : mardi 16 H 30 / 19 H. Mercredi 10 H / 12 H et 14 H / 17 H. Samedi 10 H / 12 H et 14 H / 16 H. ☎ 02 98 84 54 42, mediatheque-bourgblanc@orange.fr Pour une visite guidée du musée, contact : Yves Simon ☎ 02 98 84 54 33.

L'influenza aviaire. Tout détenteur d'animaux de basse cour est dans l'obligation de les déclarer en mairie dans le cadre de la lutte contre la grippe aviaire.



Le Pass Culture est une application gratuite. Grâce à la géolocalisation, les citoyens peuvent repérer, choisir et réserver une grande diversité de biens et de propositions culturels, du concert au théâtre en passant par le livre, la pratique artistique et les jeux vidéo. L'année de ses 18 ans, chaque jeune résidant en France pourra demander l'octroi d'une enveloppe de 500 € à dépenser sur le pass, parmi un large choix de spectacles, visites, cours, livres, musique, services numériques... Plus d'infos sur <https://pass.culture.fr/>



Recensement citoyen. Les jeunes nés en janvier 2005 sont invités à se présenter en mairie à leurs 16 ans et jusqu'aux 3 mois qui suivent. Il leur sera remis une attestation nécessaire pour les concours, examens et permis de conduire. Se munir du livret de famille et de la carte d'identité.

Chez nous cette semaine - Amañ er sizhun

URBANISME : Les documents CERFA sont téléchargeables sur <https://service-public.fr/>

Déclarations préalables :

- Marielle PERROT 30, rue du Docteur Paul Goasglas : mur de clôture + palissade.

Permis de construire :

- Ludovic LE JEUNE & Marianne LE BIHAN, Brest : construction d'une habitation + garage au 2, le Clos de Kerbéoc'h.
- Stéphane et Nathalie DREVES 42, rue Paul Tréguer : extension de l'habitation.
- Pascal LE POUPON, Brest : construction d'un garage à Kervern.
- Benjamin LE ROY et Marie JOLLE, Le Relecq Kerhuon : construction d'une habitation et d'un garage chemin du Gouestic.

Permis de démolir :

- Ecole Saint-Yves Notre-Dame 2, rue du Couvent : démolition d'un préau.
- Johann SALMERON 12, rue Saint-Yves : démolition d'une grange.

ETAT-CIVIL : Décès : - Elisabeth CHASSETUILLIER née PRIGENT 14, place Sainte Barbe - 6 janvier.
- Hélène GALLIOU née PELLÉ 6, avenue du Général de Gaulle - 6 janvier.

Informations - Keleier

Groupe scolaire public. Afin de commencer à préparer la rentrée 2021, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école publique de Bourg-Blanc, notamment s'il est né en 2018 ou 2019. Vous pouvez prendre rendez-vous au 02 98 84 58 71 ou par mail ec.0291220U@ac-rennes.fr. La directrice, Madame Schmidt, peut vous recevoir les lundis et mardis entre 8 H et 18 H, les autres jours après 17 H. En plus des démarches administratives pour lesquelles vous aurez besoin de votre livret de famille et carnet de santé de l'enfant, elle vous fera visiter les locaux.

Paroisse. ☎ 02 98 40 89 79 Plabennec . Maison Paroissiale de Plabennec : fermée, mais les messages seront pris en compte dès que possible. Secours catholique : 5 rue Auguste le Faux, Plabennec ☎ 02 90 82 59 53. L'église de Bourg-Blanc est ouverte le mercredi et le dimanche de 9 H à 12 H. **Jeudi 14 janvier** : messe à l'église de Plouguerneau à 9 H 15, à 11 H 45 à l'église de Lesneven, à 18 H 30 à la basilique du Folgoët. **Vendredi 15 janvier** : messe à l'église de Plabennec à 9 H, à 18 H 30 à la basilique du Folgoët précédée de l'adoration eucharistique et simultanément de la confession individuelle. **Samedi 16 janvier** à 18 H : messes dans les églises de Gouesnou, Lannilis & Milizac. **Dimanche 17 janvier** : messe à l'église de Coat-Méal à 9 H 30, à Bohars à 9 H 45, à 10 H 30 à l'église de Plouguerneau, à 11 H à l'église de Plabennec. A 16 H 30, à la basilique du Folgoët, adoration eucharistique et simultanément de la confession individuelle. **Mardi 19 janvier** à 18 H 30 : messe à la basilique du Folgoët précédée de l'adoration eucharistique et simultanément de la confession individuelle. **Mercredi 20 janvier** : messe à l'église de Lannilis à 9 H 15, à 18 H 30 à l'église de Plabennec.

Restos du Cœur de Lannilis. Distributions les **mardis** et **jeudis** de 13 H 45 à 16 H. Les inscriptions ont lieu aux mêmes dates de 9 H à 11 H 30. Les personnes désirant bénéficier de l'aide alimentaire des Restos du Cœur doivent se présenter les **mardis** ou **jeudis** aux heures indiquées ci-dessus, munis d'une pièce d'identité ainsi que des justificatifs originaux de leurs ressources et de leurs charges. Restos du Cœur de Lannilis, 2 allée Verte ☎ 09 62 13 99 14, mail : restoducoeur.lannilis@orange.fr.

Concours photo. Prolongement du concours **jusqu'au 1er mars**. Le syndicat des Eaux du Bas-Léon vous propose de participer à une grande collecte de photos d'archives et d'anciennes cartes postales du Bas-Léon (du Conquet à Tréfléz). L'objectif est d'analyser le paysage d'hier et d'aujourd'hui afin d'illustrer les enjeux de reconquête de la biodiversité et de la qualité de l'eau relevés dans le schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Si vous dénicher d'anciennes photos, vous pouvez nous les communiquer par courrier (2, route de Penn-ar-Guear, 29260 Kernilis) ou nous les transmettre par email à l'adresse bocage.basleo@orange.fr. N'oubliez pas de préciser le lieu (commune, lieu-dit, zone la plus précise possible) et si possible l'année de la prise de Vue. Les photos de paysages les plus intéressantes seront ensuite exposées. 2 appareils photos sont à gagner (cf. Règlement <https://www.syndicateauxbasleon.bzh/>). Nous recherchons plus particulièrement des clichés des zones suivantes : Breignou-Coz / zone artisanale : lacs de Bourg-Blanc autour de Breignou-Coz.

Conciliateur de justice. Prochaine permanence **lundi 25 janvier** de 14 H à 17 H en mairie de Plouvien sur RDV au 02 98 40 91 16. Courriel : jean-pierre.lussou@conciliateurdejustice.fr Site internet : « conciliateur.fr »

Centre Local d'Information et de Coordination Gériatrique (CLIC). Le CLIC a pour mission d'accueillir les personnes de plus de 60 ans et leur famille, de les renseigner sur leurs droits sociaux, de les accompagner dans leurs démarches administratives, de répondre à leurs diverses questions (aides à domicile, structures d'accueil, retours d'hospitalisation, adaptation du logement, APA, aide sociale, aides financières...). Accueil sur RDV à Lannilis et Plabennec. Renseignement et prise de RDV auprès du secrétariat le matin du lundi au jeudi de 9 H à 12 H au ☎ 02 98 21 02 02.



INFORMATIONS CCPA

Déchetterie. Horaires déchetterie de Primel à Bourg-Blanc : le mardi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H, le vendredi de 14 H à 18 H, et le samedi de 9 H à 12 H et de 14 H à 18 H. **Déchetterie de Penvern à Plabennec** : - du lundi au samedi 9 H / 12 H et 14 H / 18 H. **Déchetterie de Ménez-Bras à Lannilis** : du lundi au samedi 9 H / 12 H et 14 H / 18 H sauf mercredi. Plus d'information au 02 98 37 66 00 ou par mail à accueil@pays-des-abers.fr
Les dépôts sauvages sont interdits sous peine de poursuites.

Ordures ménagères. Prochains ramassages **lundi 18 ou mercredi 20 janvier** suivant votre secteur. Pour les problèmes d'ordures ménagères, vous pouvez contacter le 02 98 84 40 35 ou envoyer un mail à collectes@pays-des-abers.fr.

Maison de l'Emploi. ☎ 02 90 85 30 12 - Mail : accueil.emploi@pays-des-abers.fr.

Petites annonces - Commerces - Professions libérales

Nouveau à Bourg-Blanc. EIRL Alwena LE ROY - création d'agence. En tant qu'agent général Prévoyance et Patrimoine (mandataire exclusif Axa), je vous accompagne : professionnels, entreprises, particuliers, dans les différentes étapes de votre vie, pour assurer la protection de vos revenus, de votre famille et de votre outil de travail. Couverture prévoyance, préparation retraite, valorisation d'épargne et optimisation de la transmission du patrimoine sont mes sujets de prédilection. Rencontrons-nous pour en discuter. Alwena Le Roy - 13 bis rue de Brest à Bourg-Blanc - 06 10 36 54 90 - orias 20008237

DIVERS ➤ Particulier achète bois de chauffage sur pied ☎ 06 89 27 55 22.

Vie associative

Club des Lacs : adhésions. Le renouvellement et les nouvelles adhésions peuvent être effectués dès à présent. La crise sanitaire n'a pas permis à l'association d'organiser ses activités, son voyage, ses repas. Aussi pour 2021, la cotisation demandée est de 10 € au lieu de 16 € à titre exceptionnel. Il est possible de déposer son chèque avec son adresse, sa date de naissance, son numéro de téléphone, son adresse mail si vous en avez une, soit dans la boîte à lettres du club salle de Kergariou ou chez Jacqueline Tholy 11 rue Paul Tréguer ou chez Bernadette Jestin 16 avenue du Général de Gaulle. Nous souhaitons à tous une bonne et heureuse année, une bonne santé et vivons d'espoir de se retrouver au plus vite. Nous ne pouvons pour l'instant pas programmer de date pour l'assemblée générale ni pour la reprise des activités.

Les Marcheurs. Paiement des cotisations jusqu'au **vendredi 28 janvier** dernier délai.



Hand Aberiou. En octobre, nous vous avons annoncé le report de notre traditionnel Bœuf au Cidre. Afin de nous adapter à la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, il vous sera proposé à emporter le **6 février 2021** de 11 H à 13 H au Styvell à Plouvien. Pour 7 € / part, vous pourrez le déguster accompagné de ses pommes de terre. Sur réservation uniquement, vous pouvez régler le repas en chèque au moment de la distribution ou en ligne (demander le lien lors de la commande). Le jour "J", n'oubliez pas vos contenants pour venir chercher votre plat ! Les inscriptions sont possibles au 06 61 42 49 68, sur lhandaberiou@gmail.com ou via les liens sur les réseaux sociaux Facebook et Instagram. N'hésitez pas à en parler autour de vous ! Attention, les réservations sont possibles jusqu'au 1^{er} février ! Dans l'attente de pouvoir annoncer une reprise complète de notre sport, prenez soin de vous, respectons les mesures sanitaires. Sportivement.

Le menu du petit écolier - Da zrebiñ d'ar skolidi



Lundi 18 janvier : Friand au fromage, Couscous végétal, Compote de pommes.

Mardi 19 janvier : Crème de carottes (bio), Palette de porc et haricots blancs à la tomate, Ananas.

Jeudi 21 janvier : Duo endives / salade verte (bio), Hachis parmentier, Yaourt nature (bio).

Vendredi 22 janvier : Salade de riz au thon, Poulet basquaise / haricots verts (bio), Orange (bio).

Chez nos voisins

L'école Diwan de Plabennec ouvre ses portes le **samedi 6 février prochain** de 10 H à 12 H 30, l'occasion pour les futurs écoliers et leurs parents de visiter les locaux, de rencontrer l'équipe enseignante et quelques parents d'élèves... Afin de faciliter l'organisation et garantir le respect des règles sanitaires, nous demandons aux familles de bien vouloir prendre rendez-vous au préalable auprès du directeur de l'école (par téléphone 02 98 37 64 05 ou par mail diwan.plab@free.fr).

Broyage de sapins de Noël

Pour la 5^{ème} année consécutive, la Communauté de Communes du Pays des Abers propose aux usagers de son territoire une opération de broyage de sapins de Noël. Nous vous donnons RDV à **Coat-Méal** : aire de covoiturage, rue du Garo **samedi 16 janvier** de 14 H à 16 H.

N'oubliez pas d'enlever toutes les guirlandes et les décorations et d'apporter votre seau pour récupérer le broyat !

Un peu de breton chaque semaine - un tamm brezhoneg bep sizhun

Ken na vezo aet an daou gañfard bihan-mañ d'o 'hlud ne vezo ket a beoc'h dac'h outo : Tant que ces deux petits coquins-ci ne seront pas allés au lit, ils ne nous ficheront pas la paix. **Me ne oan ke' 'met pevarzeg vloaz pa oan aet war ar roll :** Je n'avais que quatorze ans lorsque j'embarquai (pour la pêche). **O pediñ hag oc'h erbediñ e vez graet ar gevridi :** A force d'insister, on réussit. **Eno ne deue ke' 'met brouan :** Là-bas il ne poussait que du jonc. **Enez Vriad, rouantelezh ar vein benet gant an avel hag ar morniz :** L'île de Bréhat, royaume de la pierre taillée par le vent et les embruns. **Hinoniñ ra an amzer :** Beau temps ! (Nom de lieu à Brest « Laninon » : la lande sereine, un endroit abrité).



Foyer Laïque de Bourg-Blanc

Accueil L'association Nos Activités Nos Animateurs Nos Actions Nous Contacter

Bienvenue au Foyer Laïque de Bourg-Blanc
AU FIL DE L'ACTUALITÉ

Confiné, dé-confiné, re-confiné... toujours actif!

Retrouvez tous les Échos du Foyer
Lire le protocole sanitaire

2021 JE NOUS SOUHAITE DE LA POÉSIE, DE L'AMOUR ET DE LA DOUCEUR
DE LA LIBERTÉ

Pourquoi choisir le Foyer Laïque de Bourg-Blanc ?
Le Foyer Laïque est une association éducative et populaire ouverte à tous et petits et grands.
L'éducation populaire, c'est permettre à chacune et chacun, sans élitisme, de progresser et de s'épanouir.

La plupart des sections du Foyer assurent la continuité des activités

**REJOIGNEZ-NOUS
RETROUVEZ TOUS LES ECHOS
DU FOYER SUR
HTTPS://WWW.FLBB.FR**

Secrétariat du Foyer Laïque
Horaires d'ouverture
Mardi et Mercredi 9h00 12h00 14h00 17h00
Jeudi et Samedi 09h00 12h00
09 64 44 25 10
foyerlaïque.bourgblanc@orange.fr
https://www.flbb.fr/

Bourg Blanc Foyer Laïque

livre comme l'air... PLOUVIEN BOURG-BLANC MEDIA THEQUES

Médiathèque de Bourg-Blanc



MERCI DE PORTER UN MASQUE
Pour les adultes et les enfants dès 6 ans

MERCI DE RESPECTER LES CONSIGNES
20 personnes maximum simultanément
Prêt de documents
Pas de consultation sur place des documents
Pas d'accès aux consoles de jeu /ordinateurs

**MERCI DE VOUS LAVER LES MAINS
AVANT DE CHOISIR VOS DOCUMENTS**
Du gel est à votre disposition.

HORAIRE D'OUVERTURE :
Mardi : 16h30/19h – Mercredi : 10h/12h et 14h/17h30
Samedi : 10h/12h et 14h -16h
02 98 84 54 42 – mediatheque-bourgblanc@orange.fr

SAMEDI 6 FEVRIER
au Styvell (En face de l'église)
PLOUVIEN
à partir de 11h
A EMPORTER
Pensez à vos récipients
Jusqu'à 13h

Boeuf au cidre

CONSOMMONS LOCAL

PLATS A EMPORTER
à partir de 11h
N'oubliez pas vos récipients!!!

Tarif unique
7€
La part

AVEC SES POMMES DE TERRE

Reservation avant le 1er Février
06 61 42 49 68 / lhandaberiou@gmail.com

Organisé par l'Hand Aberiou

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE DURANT LES HORAIRES DU COUVRE-FEU

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),
Mme/M. :
Né(e) le :, à :
Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cocher la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes souhaitant bénéficier de l'une de ces exceptions doivent se munir s'il y a lieu, lors de leurs déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- Déplacements pour des consultations et soins ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ou pour l'achat de produits de santé.
- Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants.
- Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant.
- Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative.
- Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative.
- Déplacements liés à des transits ferroviaires ou aériens pour des déplacements de longues distances.
- Déplacements brefs, dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie.

Fait à :
Le :, à :
(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Pour lutter contre l'épidémie, téléchargez



#Tous AntiCovid